

# LEADER 2007-2013

mars 2011

## Rapport d'avancement des GAL de Midi-Pyrénées 2009-2010



# Avant-Propos

Conformément au Document Régional de Développement Rural (DRDR) et aux conventions tripartites Préfet de Région/ASP/GAL, les Groupes d'Actions Locaux (GAL) font état tous les ans de l'avancement de leurs programmes LEADER à l'Autorité de Gestion.

Lors de la réunion de réseau des GAL organisée le 8 décembre 2010 par la DRAAF et le Conseil Régional, l'Autorité de gestion du DRDR Midi-Pyrénées a proposé de co-construire un cadre commun pour ces rapports individuels en vue d'en présenter une synthèse au Comité Régional de Suivi FEADER.

Ainsi, ce rapport synthétise et compile les rapports d'avancement de chacun des 16 GAL construits selon la trame élaborée en groupe de travail GAL/DRAAF/DDT. Le contenu valorise en particulier les données issues de l'outil d'ingénierie et de suivi Mipydel dont le développement a été financé en 2010 dans le cadre du Réseau Rural Régional. Mis à disposition de tous les territoires de projets organisés, cet outil permet notamment de suivre les flux et les fonds financiers gérés par les territoires.

Les informations présentées dans ce rapport ont été compilées sur la base de données déclarées par les GAL, via la saisie puis l'extraction dans l'outil de gestion Mipydel (données financières) ou via le renseignement du modèle de rapport proposé.

Le présent rapport comprend :

- une synthèse régionale de l'exécution du programme LEADER
- une fiche synthétique par GAL décrivant la mise en œuvre de chaque programme LEADER

L'ensemble des données a été établi au 31 décembre 2010 et ne rend pas compte de l'activité réalisée entre cette date et celle de la diffusion du rapport.

Il est prévu qu'un document similaire soit réalisé chaque année. Enfin, une démarche commune relative à l'évaluation à mi parcours du programme LEADER est d'ores et déjà envisagée avec les GAL.

# SOMMAIRE

## 1. Présentation des 16 GAL

- a. Contexte de mise en place de PDRH - LEADER 2007-2013 ..... 2
- b. Les instances des GAL ..... 3
- c. La stratégie des GAL ..... 5

## 2. La vie des GAL

- a. Le fonctionnement interne des GAL ..... 6
- b. Partenariats pour la gestion technique du programme ..... 8
- c. Equipe technique et animation ..... 9
- d. Communication ..... 10
- e. Coopération ..... 12

## 3. Mise en œuvre de la stratégie

- a. Sélection des projets ..... 13
- b. Etat de la programmation /engagements/paiements et atteinte des objectifs au 31/12/2010 ..... 19
- c. Evolution de la stratégie ..... 24
- d. Evaluation du programme du GAL ..... 24

## 4. Perspectives

- a. Analyse AFOM ..... 25
- b. Les perspectives à court et moyen termes ..... 26

## Annexes ..... 27

Fiches individuelles des GAL Midi-Pyrénées : avancement quantitatif et qualitatif au 31/12/2010

# 1. Présentation des 16 GAL

## a. Les caractéristiques des GAL Midi-Pyrénées :

La région Midi-Pyrénées compte **16 GAL** dont un GAL interrégional (GAL Val d'Adour).

→ Près de **90% des GAL de Midi-Pyrénées ont une expérience LEADER** (participation à au moins un programme des générations précédentes). Seulement 3 nouveaux territoires : Pays Ruthénois, Pays d'Auch et Pays de Tarbes Haute Bigorre.

→ Le territoire de 11 GAL sur 16 correspond à celui d'un Pays/PNR existant (hors agglomération). Les 5 autres ont des territoires regroupant plusieurs Pays.

→ En Midi-Pyrénées, les conventions des GAL ont été signées entre mai 2009 et juillet 2010, avec **80% d'entre elles (13) signées entre mai et juin 2009**.



Les GAL de Midi-Pyrénées : expérience LEADER et enveloppe FEADER

### Chiffres clés :

- Les enveloppes LEADER représentent en moyenne **1,9M€ par GAL et 36 € / hab. de FEADER**. Au total, 30 M€ de FEADER pour les 16 GAL
- Les GAL s'adressent à 33 % de la population régionale et couvrent 64 % de sa superficie

|                              | Total (16 GAL) | Comparatif Midi-Pyrénées*             | Valeur moyenne par GAL  | Minimum                        | Maximum                              |
|------------------------------|----------------|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Population</b>            | 938 232 hab.   | 33% de la population de Midi-Pyrénées | 58 640 hab.*            | 35 130 hab. (Sud-Est Tarnais)  | 109 542 hab. (Ouest Tarnais)         |
| <b>Superficie</b>            | 29 680 km2     | 64% de la superficie de Midi-Pyrénées | 1855 km <sup>2</sup> *  | 422 km2 (Tarbes Haute Bigorre) | 4390 km2 (Ariège Pyrénées)           |
| <b>Densité de population</b> | -              | 63 hab./km2                           | 31 hab./km <sup>2</sup> | 19 hab./km2 (Haut-Rouergue)    | 48.2 hab./km2 (Tarbes Haute Bigorre) |

Sources : INSEE - RP99 et enquêtes annuelles 2004-2006

(\*) inclut les données de population et de superficie de la partie du territoire du GAL interrégional Val d'Adour située en Aquitaine

→ Les territoires LEADER sont hétérogènes en population (du simple au triple) et en superficie (rapport de 1 à 10).

## b. Les instances des GAL

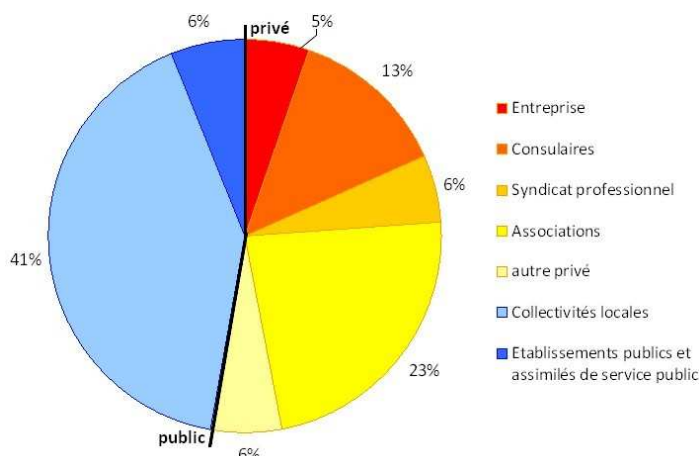
→ **Points particuliers soulevés par les GAL dans leur règlement intérieur :**

- 2 GAL ont fixé la représentation des acteurs privés au sein du Comité de Programmation (CP) à 55 et 60% respectivement, au dessus du seuil minimum de 50%.
- 4 GAL ont prévu de remettre en cause la participation de tout membre du CP dont l'absence serait répétée (à partir de 3 fois consécutives en général).
- 6 GAL prévoient dans leur règlement intérieur de réunir le CP une fois par trimestre au moins (au lieu de deux fois par an minimum).
- Le délai minimum d'envoi des documents aux membres du CP oscille entre 5 jours et 15 jours. Ce dernier délai est retenu par une majorité de GAL.
- 12 GAL spécifient dès leur règlement intérieur les modalités pour éviter les conflits d'intérêt : sortie des membres du CP qui sont maîtres d'ouvrage (MO) d'une opération dont la programmation doit être discutée. Parmi eux, 3 GAL élargissent cette possibilité à tout membre "concerné" par l'opération ou "ayant intérêt à agir".
- 2 GAL restreignent le délai de notification de l'avis du CP au Maître d'Ouvrage à 15 jours au lieu du délai indicatif d'un mois.

→ **Le Comité de programmation :**

En moyenne, les Comités de Programmation des GAL de Midi Pyrénées sont composés de **20 membres**.

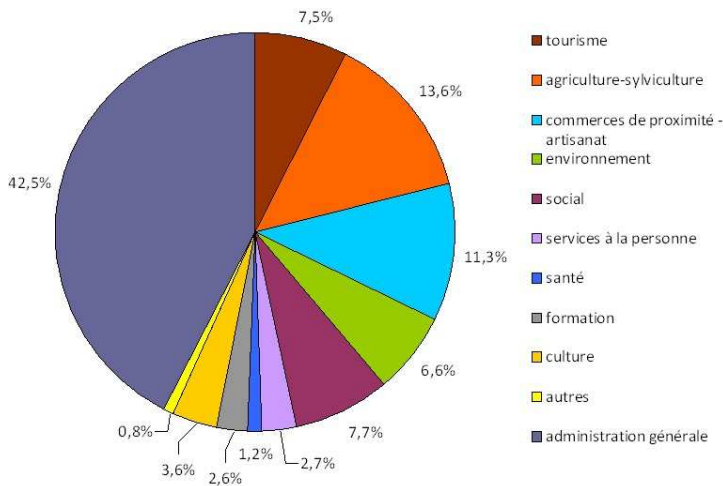
Composition des Comités de Programmation par type de structures publiques et privées



Les collectivités locales représentent 41% des membres. Les autres structures assimilées de service public (lycée, PNR, Maison de l'emploi, office de tourisme, etc.) s'ajoutent au collège public qui atteint 47% des membres du CP. Ces partenariats montrent l'intégration effective de compétences complémentaires au sein même des membres publics du CP.

Concernant les membres privés, une large part est donnée aux associations. De manière générale, 35% des membres du CP sont des structures représentant la société civile (associations, syndicats, habitants, etc.) et 18% représentent la sphère économique (entreprises, consulaires et syndicats de branches).

### Nombre de structures représentées aux Comités de Programmation par secteur d'activité



Juste derrière les structures administratives majoritaires (42.5%), les structures membres du CP sont essentiellement (31%) au service de l'économie (tourisme, agriculture, commerce, etc.) avec une large part donnée au secteur agricole (13%).

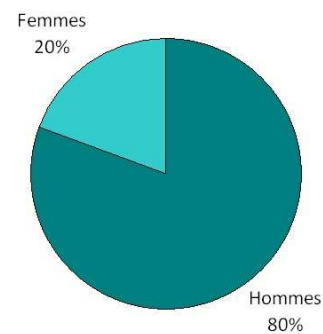
16% des structures membres des CP ont des missions d'aide au maintien de la population en milieu rural (social, services à la personne, santé, formation, culture).

Les structures dédiées à la protection de l'environnement sont également représentées : 7 % des membres du CP.

En moyenne, les Comités de Programmation sont composés de 20% de femmes. Il est cependant important de relever que 3 GAL comptent plus de 35% de femmes au sein des membres de leurs CP.

Les président des GAL sont en grande majorité des hommes (14 GAL sur 16 sont dans ce cas).

### Répartition par genre des membres titulaires et suppléants des Comités de programmation



### → Analyse des projets en pré-comités :

- 4 GAL ont un comité technique dédié à LEADER (distinct de celui du Pays/PNR par exemple).
- 7 GAL préparent les comités de programmation en groupes de travail pré-comité qui ne sont pas de « réels » comités techniques mais plutôt des « comités préparatoires » ou « cellules techniques » n'associant pas systématiquement les financeurs.
- 4 GAL n'ont pas d'instance dédiée d'analyse des projets LEADER avant le Comité de Programmation. A noter que les GAL dans cette situation examinent les dossiers à l'occasion des comités techniques organisés dans le cadre des conventions territoriales des Pays/PNR correspondants.

## c. La stratégie des GAL

### → Priorité ciblée :

#### Notions les plus fréquemment présentes dans les priorités ciblées des 16 GAL:

|   | <i>occurrence sur 16 GAL</i> |        |
|---|------------------------------|--------|
| - Economie, emploi, activités, compétitivité  | 8                            | (50 %) |
| - Attractivité, accueil, qualité de vie   | 7                            | (44 %) |
| - Environnement, qualité environnementale, changement climatique                              | 6                            | (37 %) |
| - Cohésion, équité territoriale, ancrage territorial et articulation zone rurale/zone urbaine | 6                            | (37 %) |

#### **A noter:**

- 8 GAL citent la notion de durabilité
- 2 GAL soulignent, en plus des éléments cités ci-dessus, la notion d'innovation

### → Plus value attendue du programme LEADER exprimée par les GAL au moment du conventionnement :

#### Aspects de la plus-value LEADER les plus fréquemment cités par les GAL:

|   | <i>occurrence sur 16 GAL</i> |        |
|---|------------------------------|--------|
| <b>1- La méthodologie:</b> mise en commun, mutualisation des moyens et des compétences, concertation, renforcement des collaborations, articulation, mise en réseau d'acteurs, décloisonnement, ...                     | 8                            | (50 %) |
| <b>2- Favoriser, appuyer l'émergence de projets, accompagner la diversification, l'innovation, et soutenir la démarche de progrès</b>   | 6                            | (38 %) |
| <b>3- La valorisation des ressources,</b> des savoir faire, et renforcer l'attractivité   | 6                            | (38 %) |
| <b>4- Favoriser l'intégration du développement durable</b> dans la conception et la mise en œuvre des projets : promouvoir les démarches de qualité durables, aider à l'appropriation collective de cette problématique | 5                            | (31 %) |
| <b>5- Promouvoir et accompagner l'économie ou les services de proximité, raccourcir les liens et les circuits entre les différents acteurs</b>  | 4                            | (25 %) |
| <b>6- Equilibre au sein du territoire (notamment zone urbaine/zone rurale)</b>  | 4                            | (19 %) |
| <b>7- Faire des enjeux environnementaux un levier du développement économique</b>   | 3                            | (19 %) |

Il est intéressant de noter qu'un GAL sur deux en Midi-Pyrénées considère la méthodologie LEADER comme l'un des aspects forts de sa plus-value. Par ailleurs, plus d'un tiers d'entre eux met en avant que sa connaissance du territoire permet une meilleure prise en compte du lien entre les acteurs, élément essentiel pour le développement du territoire. Ces atouts représentent pour les GAL de précieuses clés pour orienter les territoires LEADER vers un développement durable utilisant au mieux leur potentiel.

En parallèle à ces éléments méthodologiques, la valeur ajoutée LEADER est attendue dans la contribution du programme à des enjeux transversaux de l'espace rural.

## 2. La vie des GAL

*Important :*

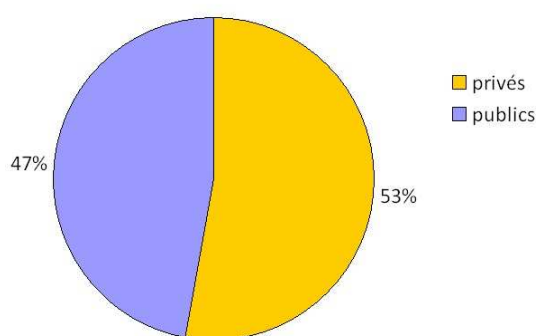
*Dans cette partie et les suivantes, les données ne prennent plus en compte le GAL Pays Tarbes Haute Bigorre dont la mise en œuvre de la programmation n'a pas commencé en 2010.*

### a. Le fonctionnement interne du GAL

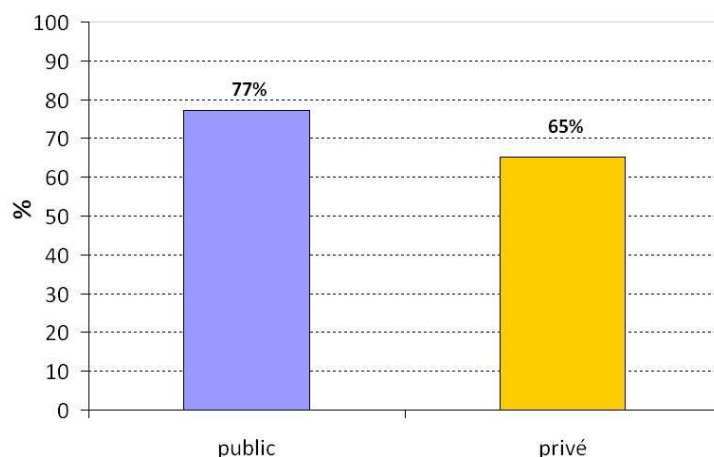
Sur 2009 et 2010, les GAL ont réuni en moyenne **2,3 Comités de Programmation par an** avec, en 2010, un minimum de 2 et un maximum de 5.

Plusieurs GAL ont réalisé des consultations écrites du Comité de Programmation (logiquement prises en comptes dans la moyenne précédente).

**Proportion public /privé aux Comités de Programmation de 2009 et 2010** (moyenne régionale)

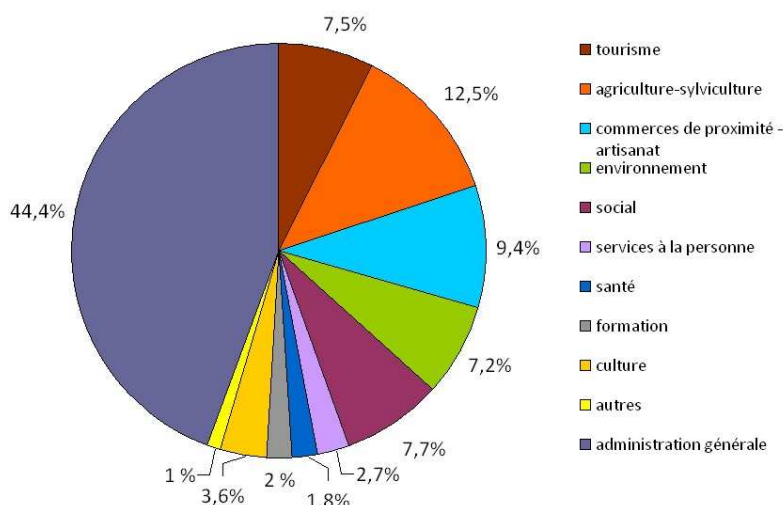


**Assiduité des structures privées et publiques aux Comités de Programmation**



En 2009 et 2010, l'assiduité a été plus soutenue dans le groupe des acteurs publics. La moyenne de la participation effective des membres aux CP est relativement bonne, mais cache une forte disparité entre GAL.

**Secteurs d'activités des membres présents aux Comités de Programmation en 2009-2010** (moyenne régionale)



On constate une bonne participation des différents secteurs d'activité avec une répartition, au sein des Comités de Programmation, très cohérente avec la composition statutaire (cf. diagramme partie 1.b.). Ceci confirme la forte implication de tous les acteurs du territoire.

On note une légère sur-représentation du secteur de l'administration générale (44,5% contre 42,5% théorique) et une sous-représentation du secteur du commerce et de l'artisanat (9,3% contre 11,3 % théorique) et celui de l'agriculture (12,5% contre 13,6%).

A ce stade du programme, la participation des secteurs d'activités aux instances de pilotage du programme LEADER est équilibrée. L'assiduité des membres du secteur économique fera l'objet d'une attention particulière pour la suite.

## → Initiatives particulières des Comités de Programmation :

Les GAL se sont attachés à mobiliser les membres des Comités de Programmation tant sur la mise en œuvre de la stratégie que sur les orientations prioritaires pour sélectionner les projets du LEADER.

Outre les débats en réunions autour des cibles et priorités et les programmations de dossiers, des initiatives particulières ont vu le jour :

### **Midi- Quercy**

*Visite par des membres du Comité d'une expérience pilote en lien avec deux opérations financées LEADER (développement des services de proximité induits par la structuration des circuits courts et partenariat de territoire autour du foncier par l'association Terres de Liens).*

### **Quercy Rouergue**

*Organisation d'une formation Europe en partenariat avec le Pays Rouergue Occidental, l'association CodEurope et l'Université Rurale Quercy Rouergue, à destination des membres du CP et du grand public. L'objectif était de permettre aux structures locales et au grand public de comprendre les mécanismes européens et de prendre connaissance des dispositifs européens existants.*

*Participation aux journées Leader France à Bruxelles : 2 membres du CP du GAL faisaient partie de la délégation française.*

### **Portes de Gascogne, Armagnac, Pays d'Auch**

*Possibilité offerte aux porteurs de projets de présenter leurs projets en comité technique.*

### **Armagnac**

*Formation en début du programme des membres du CP sur le fonctionnement du Pays, sa stratégie, l'apport de l'approche LEADER et ses priorités, etc.*

*Montage d'un comité inter-territorial associant 2 membres du CP (1 public, 1 privé) en vue de piloter le projet de coopération)*

### **Albigeois Bastides**

*Co-construction (2009) avec le Comité de Programmation de la grille d'évaluation Développement Durable des projets LEADER, avec l'appui de l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement). La grille constitue un outil d'accompagnement des projets en amont de leur dépôt.*

## b. Partenariats pour la gestion technique du programme

Le tableau ci-dessous rend compte de l'état des relations des GAL avec leurs partenaires et souligne la diversité des ressentis :

|                               | DDT et autorité de gestion  | Territoires   | Partenaires Financiers : CG, CR  | Consulaires  |
|-------------------------------|---|---|--|--|
| Points forts                  | <p><b>Un partenariat qui fonctionne :</b><br/>La presque totalité des GAL (14/15) souligne la disponibilité des DDT et témoigne d'échanges réguliers et utiles avec le service référent (appui réglementaire pour l'instruction, suivi de la mise en œuvre du programme, ..)</p>  | <p><b>Un partenariat qui fonctionne très bien</b> entre les GAL et les Pays ou intercommunalités : beaucoup d'échanges particulièrement intéressants car apportent complémentarité des compétences et une meilleure cohérence territoriale</p>  | <p>Quelques GAL citent de bonnes relations de travail avec les services des principaux financeurs...<br/>...mais relations très variables selon les départements</p>   | <p><b>8 GAL/15 parlent d'un partenariat qui fonctionne bien :</b> ces bonnes relations de travail découlent souvent d'une antériorité de la démarche Pays et/ou d'une association des consulaires lors de la construction du LEADER</p>  |
| Marges de progrès             | <p>Un tiers des GAL soulignent que les informations réglementaires et de procédures données par les DDT sont souvent insuffisantes et peu claires. 4 de ces GAL constatent de plus que les informations données sont parfois contradictoires<sup>1</sup> entre DDT/DRAAF/MAAPRAT</p> <p>10 GAL sur 15 citent des délais de réponse, d'instruction ou de paiement très longs. Les causes de cette « lenteur administrative » citées par les GAL sont : le manque de moyens humains, l'outil OSIRIS, la lourdeur de la procédure d'instruction. 1 GAL estime que le partage des tâches<sup>2</sup> DDT/GAL n'est pas toujours clair</p> <p>Les GAL de trois départements soulignent un manque de moyens humains en DDT (ce problème affecte les 10 GAL de ces 3 départements)</p> | <p>3 GAL/15 citent : Pour les porteurs de projets la distinction Pays/GAL est souvent floue ce qui crée parfois des interférences</p>   | <p>4 GAL sur 16 soulignent la non-concordance des procédures, des dispositifs, des taux d'aide et des calendriers avec les co-financeurs. Cela complexifie la procédure et ralentit l'avancement des dossiers</p> <p>5 GAL/16 insistent sur le problème de délais très important pour la transmission des arrêtés et la notification de paiement. Les blocages dus aux conventions de paiement ASP non signées avec certains CG sont aussi cités par 1 GAL</p> <p>1 GAL a des difficultés à mobiliser les financeurs aux comités technique</p> | <p>3 GAL/16 citent : des relations inexistantes, une difficulté à mobiliser ces acteurs, des consulaires en retrait complet par rapport au précédent programme LEADER+ la mobilisation par les chambres consulaires de lignes de financements publics pré-identifiées (FEADER « classique » ou autres fonds) est avancé pour interpréter ce constat.</p> |
| Méthode et outils spécifiques | <p>Tous les GAL : Réunions régulières en amont de la programmation, envoi de « fiches navette de projets » et invitation aux CP</p> <p>Pour les GAL qui organisent des comités techniques : Invitation systématique des DDT à ces comités</p>   | <p>La plupart des Gal qui disposent d'un comité technique invitent les intercommunalités et les Pays à ces réunions</p> <p>Certains GAL sont régulièrement invités aux instances des Pays : ce qui permet d'informer sur LEADER, et d'échanger/débattre sur les projets</p>   | <p>4 GAL ont des relations avec les financeurs surtout via le comité territorial et le comité des financeurs des Pays</p> <p>Pour les GAL qui organisent des comités techniques : invitation des financeurs à ces comités</p>  | <p>Pour les GAL qui organisent des comités techniques : les chambres consulaires sont parfois invitées</p>   |
|                               | <p><b>Exemples particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 GAL est associé à la Visite sur Place</li> <li>- Dans 1 département : une note explicative assure la liaison entre les éléments du formulaire et ce que le GAL saisit dans OSIRIS pour faciliter l'instruction</li> <li>- 1 DDT a mis en place des réunions semestrielles avec tous les GAL</li> </ul>   | <p><b>Exemples particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 GAL cite l'existence de réunions « vecteur » entre les 5 Pays du département</li> <li>- 1 GAL associe les Pays au sein de son comité d'évaluation</li> <li>- 1 GAL cite un réel travail en réseau avec les Pays pour l'identification des porteurs de projets notamment</li> </ul> |  | <p><b>Exemples particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 GAL rend compte de rencontres trimestrielles Pays/chambre d'agriculture/partenaires viticoles</li> <li>- 2 GAL organisent des réunions de travail régulières avec les consulaires</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Comme dans tous les programmes, il y a des complémentarités, voire des contradictions, de points de vues, d'où l'importance de la construction au fil de l'eau d'une jurisprudence sur les sujets complexes.

<sup>2</sup> La frontière entre l'éligible réglementaire et l'opportunité est fragile et peut troubler la ligne de partage

## c. Equipes techniques et animation

### → Description de l'ingénierie :

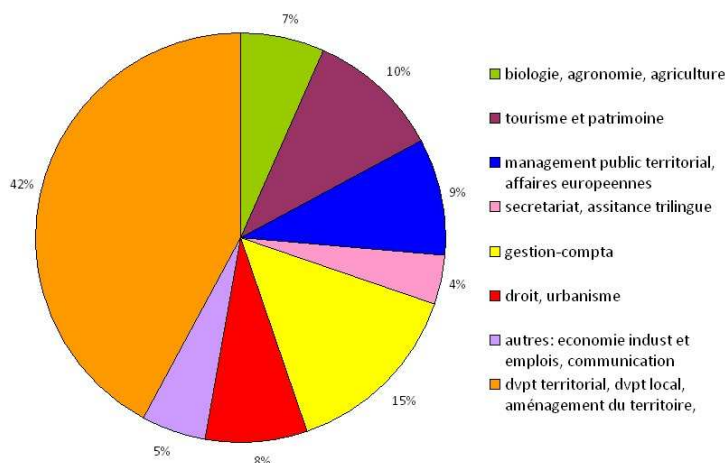
Actuellement, les GAL disposent en moyenne de **1,73 Equivalent Temps Plein (ETP)**, chiffre à rapprocher des 1,5 ETP obligatoires contractuellement.

Au total sur la région, les 16 GAL mobilisent 25,75 ETP pour la mise en œuvre de l'axe LEADER.

En moyenne, près de 3 personnes sont impliquées dans la gestion et l'animation du programme LEADER (au minimum 2 personnes et au maximum 7).

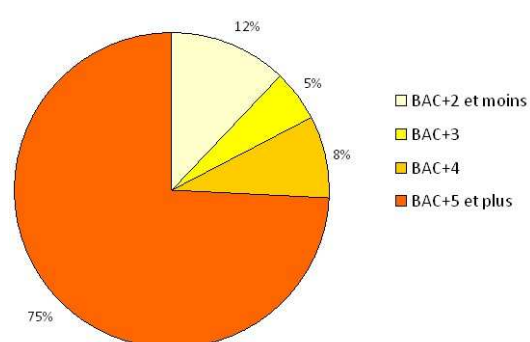
#### Profil de formation des équipes techniques

(moyenne sur 14 GAL)



#### Niveau d'étude des équipes techniques des GAL

(moyenne sur 11 GAL)



Les profils des personnes composant les équipes techniques GAL sont en cohérence avec leurs missions, même si on peut constater que le volet économique est peu représenté et que le volet environnement ne l'est pas. Le niveau d'études des équipes est très élevé avec 3 personnes sur 4 étant de niveau BAC+5.

### → Coût de fonctionnement et d'ingénierie :

- **Prévisionnel :**

En moyenne en Midi-Pyrénées, les GAL ont prévu d'affecter **16,70%** de leur maquette aux frais de fonctionnement et d'ingénierie de leur programme.

- **Réalisé 2009-2010 (sur la base des opérations 431 programmées) :**

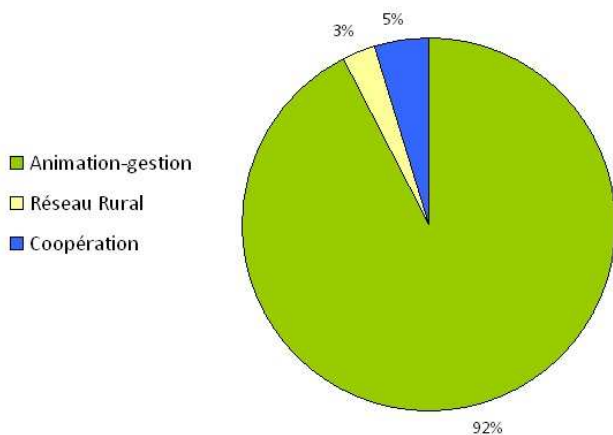
| Année | Coût de fonctionnement du GAL<br>(mesure 431, part FEADER) (€) |                                    |                             | Total FEADER des<br>opérations programmées<br>(y compris la 431) (€) | % du Coût total / total<br>FEADER programmé<br><br>C = A/B |
|-------|--|------------------------------------|-----------------------------|--|--|
|       | Frais<br>fonctionnement<br><b>A1</b>                           | Frais de<br>personnel<br><b>A2</b> | Total<br><b>A = A1 + A2</b> |  |  |
| 2009  | 3 594.5  | 3 4932.9                           | 38 527.4                    | 103 618  | 37 % (non<br>représentatif)                                |
| 2010  | 3 196.6  | 3 5511.3                           | 38 707.8                    | 327 315.9  | 12 %   |

En moyenne en 2010, les GAL ont utilisé **12 % du volume FEADER des opérations programmées pour leurs coûts de fonctionnement, valeur** nettement en deçà du plafond de 20%. Il s'agit essentiellement des frais salariaux car seulement 1% sont dédiés aux frais de fonctionnement (déplacements, location de salle, etc.)

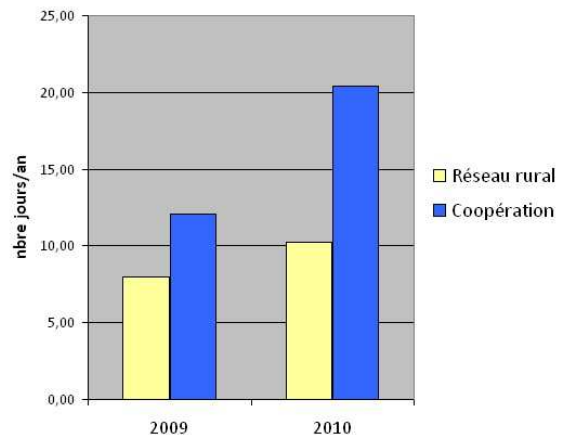
13 GAL fonctionnent avec une équipe comprise entre 1,5 et 1,7 ETP. 3 GAL disposent de plus de 2,3 ETP. On note que les coûts de fonctionnement ne sont pas strictement proportionnels au nombre d'ETP dédiés, la part des frais de fonctionnement hors rémunération salariale étant variable selon les situations et les actions d'animation entreprises par le GAL (jusqu'à 26%).

## → Répartition du temps de l'ingénierie :

Répartition du temps de l'équipe technique GAL  
2009-2010 (moyenne sur 14 GAL)



Temps passé sur le Réseau Rural et la  
coopération en 2009 et 2010  
(moyenne sur 14 GAL)



Sur les deux premières années de mise en œuvre du programme, 92% du temps passé par les équipes a été dédié à l'animation et la gestion. Pour les prochaines années, le temps passé devrait être tracé plus en détail afin de distinguer notamment le temps dédié à la communication, à l'animation, à la gestion, etc.

Le temps accordé au réseau rural et à la coopération est en augmentation, bien qu'assez variable selon les GAL concernés.

## d. Des GAL dynamiques et créatifs dans leurs actions de communication

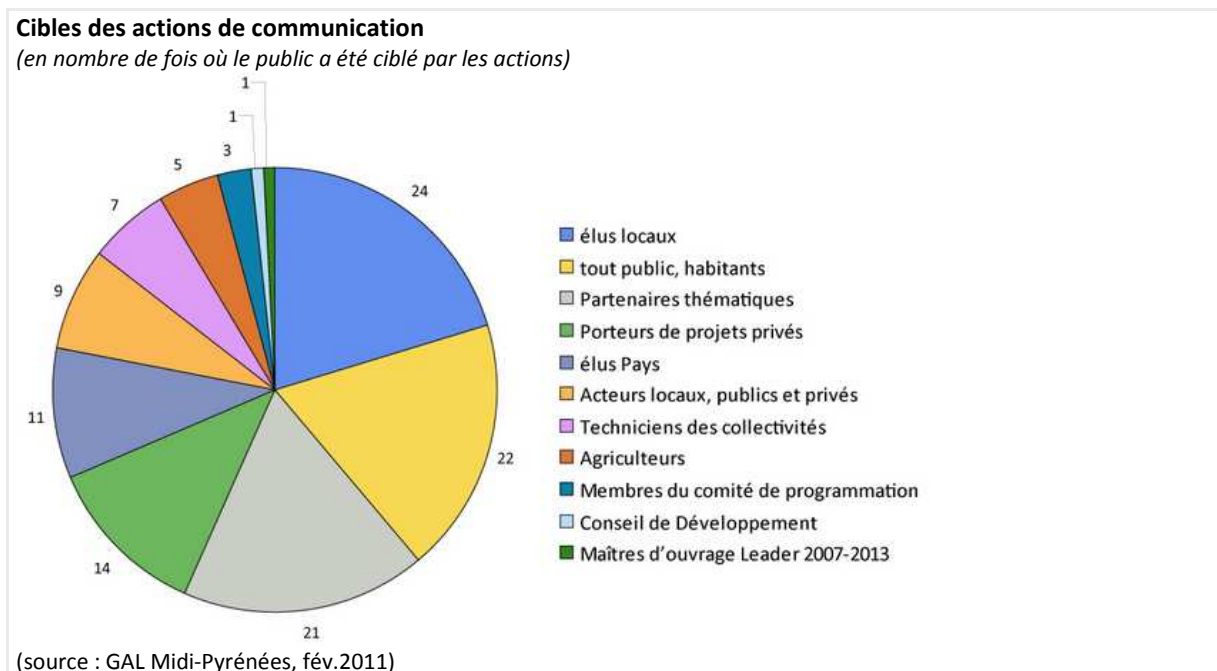
La quasi-totalité des GAL (15 sur 16) ont mis en œuvre des actions de communication relatives au programme LEADER, dont une majorité a vocation à accompagner directement la mise en œuvre des stratégies locales sur le territoire du GAL. Au total, 79 actions de communication ont été menées par les GAL (2009-2010).

### • Sur le périmètre du GAL, les objectifs les plus souvent recherchés sont :

1. d'informer de l'existence du programme LEADER et de faire connaître le GAL sur le territoire auprès des habitants, des acteurs locaux publics et privés (27%);
2. de communiquer sur la stratégie LEADER et le contenu du programme auprès de personnes et structures relais tels que collectivités, partenaires, élus (26%);
3. de faire émerger des projets en s'adressant aux maîtres d'ouvrages potentiels (21%);
4. d'échanger avec les partenaires techniques sur le fonctionnement du programme (16%);
5. de faire connaître les actions réalisées et l'avancement du programme auprès de partenaires et élus locaux (10%).

Pour atteindre ces objectifs, les GAL de Midi-Pyrénées ont mis en place des plans de communication qui mettent en adéquation les cibles et supports de communication avec les objectifs précités. En 2009 et 2010, ils ont mené en moyenne **5 actions de communication** (nombre d'actions sur la base d'actions ciblant un public différent et/ou utilisant un support/média différent).

- **Public cible des actions de communication des GAL :**



Les publics visés sont diversifiés et vastes. Une faible part du public ciblé relève du secteur économique.

- **Les modes de communication les plus répandus sont (dans l'ordre de récurrence) :**

1. Mise en ligne d'informations LEADER sur le site Internet du/des Pays/PNR (10 GAL sur 16 dont 2 sites/blogs entièrement dédiés à LEADER) ;
2. Plaquette ou brochure d'information sur la stratégie et les fiche-actions (9 GAL sur 16) ;
3. Réunions d'information dans les communautés de communes du territoire (7 GAL sur 16) ;
4. Articles dans le journal de communication du ou des Pays/PNR (6 GAL sur 16).

Ponctuellement, les GAL utilisent des médias plus atypiques : lettre d'information électroniques (GAL Quercy-Rouergue), réseaux sociaux web (Midi-Quercy), spot radios, stand dans des salons ou autres manifestations (Journée de l'Europe,...) , affiches, etc.

- **Actions de communication hors périmètre GAL :**

Certaines actions dépassent les périmètres des territoires éligibles et communiquent sur l'expérience locale à des échelles et auprès de publics élargis (universités, habitants du départements, réseaux professionnels thématiques, etc.). Ces actions ne s'assimilent pas pour autant à des projets de coopération à part entière.

A l'extérieur du périmètre des GAL, les actions ont porté le plus souvent sur :

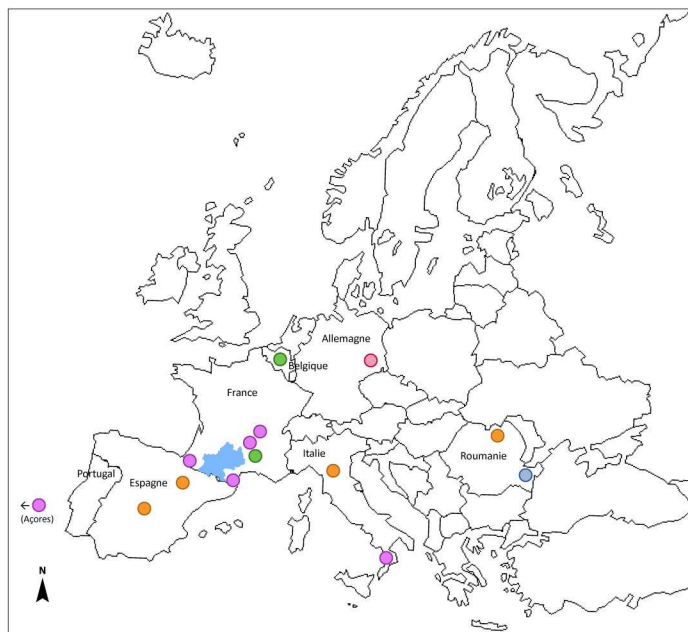
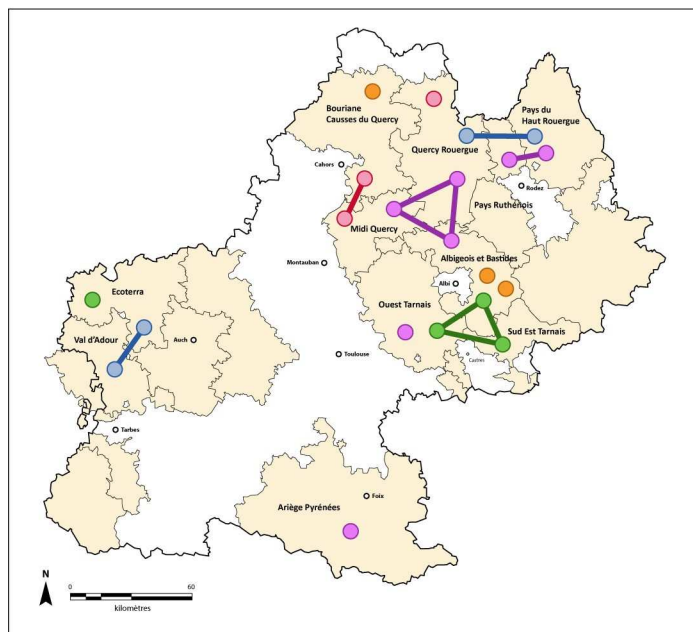
- des échanges d'expériences entre GAL, sur des aspects purement méthodologique de gestion et d'animation du programme ;
- des présentations au sein de réseaux géographiques ou thématiques ;
- des interventions auprès d'étudiants (Masters Aménagement, développement local) ;
- la présence sur des salons ou manifestations.

Enfin, 4 GAL ont exprimé leur souhait de mettre en œuvre un plan de communication plus étoffé dès 2011 après avoir privilégié l'accompagnement des porteurs de projets et la programmation jusqu'à présent pour compenser les retards de lancement du programme.

## e. Coopération

Sur les 16 GAL de Midi-Pyrénées, 11 d'entre eux ont mis en place ou amorcé un ou plusieurs projets de coopération. Les territoires partenaires sont principalement situés dans des régions voisines de Midi-Pyrénées (Languedoc-Roussillon, Aquitaine) ou des Pays de l'Union Européenne limitrophes (Italie, Espagne, Allemagne, Belgique). Toutefois, 3 projets de coopération sont engagés avec des GAL géographiquement plus éloignés (Roumanie et Portugal).

| échelle de coopération             | Nombre de GAL de Midi-Pyrénées concernés |
|------------------------------------|--|
| Inter-territoriale (Midi-Pyrénées) | 10                                       |
| Inter-régionale (France)           | 4  |
| Transnationale (Europe)            | 6  |



- Environnement, paysage, éco-construction, éco-mobilité
- Terroir, productions locales, circuits courts, métier d'agriculteur
- Méthodologie LEADER, démarches participatives
- Emploi, services, culture
- Patrimoine, tourisme durable, œnotourisme

Les thèmes de coopération sont diversifiés et renvoient à des enjeux identifiés dans le Document Régional de Développement Rural, à l'image des priorités ciblées des GAL. Les initiatives les plus rencontrées ont trait aux thèmes **du tourisme** (tourisme durable, œnotourisme, tourisme culturel et tourisme vert) et aux **productions agricoles locales** (notion de terroir, produits de qualité, circuits courts), en particulier pour les coopérations infra-nationales. Viennent ensuite les coopérations portant sur la **préservation de l'environnement** (paysage, éco-mobilité, éco-construction), le **développement de l'emploi**, des **services** et de la **culture en milieu rural**. Enfin, quelques coopérations portent sur l'ingénierie et la méthodologie de projet (mise en place du programme LEADER, démarches participatives au service du Développement Durable).

Pour mettre en œuvre ces coopérations, les GAL s'appuient dans plus de 70% des cas sur des acteurs locaux et/ou départementaux qui apportent leur expertise et leur réseau (CAUE, CPIE, bureaux d'études, associations).

Les GAL estiment que le manque de cofinancements identifiés pour les projets de coopération ou de mesures incitatives est un frein très important à la mise en œuvre de projets de coopération.

### Zoom sur le projet de coopération

#### GAL Quercy-Rouergue / Futur GAL des Monts de Macin Plateau Nord de la Dobrogea (Roumanie)

« L'année 2010 a permis d'une part de préciser les modalités de mise en œuvre de LEADER en France et en Roumanie, et d'autre part de confirmer les liens possibles sur les thématiques de coopération envisagées entre les acteurs des deux territoires. Le fruit des échanges et les thématiques envisagées dans le cadre de la coopération ont ainsi pu être intégrés dans la candidature que le futur GAL Roumain a déposée en Octobre 2010 pour être reconnu officiellement GAL.

Suite à la mission organisée en Octobre à Tulcea, les propositions d'actions faites par les acteurs du GAL Quercy Rouergue à leurs homologues roumains ont dû être révisées, les attentes des acteurs roumains étant beaucoup plus techniques que ce qui a pu leur être proposé. Ce travail de reformulation et de réintégration des propositions dans un cadre plus technique est en cours. »

### 3. Mise en œuvre de la Stratégie

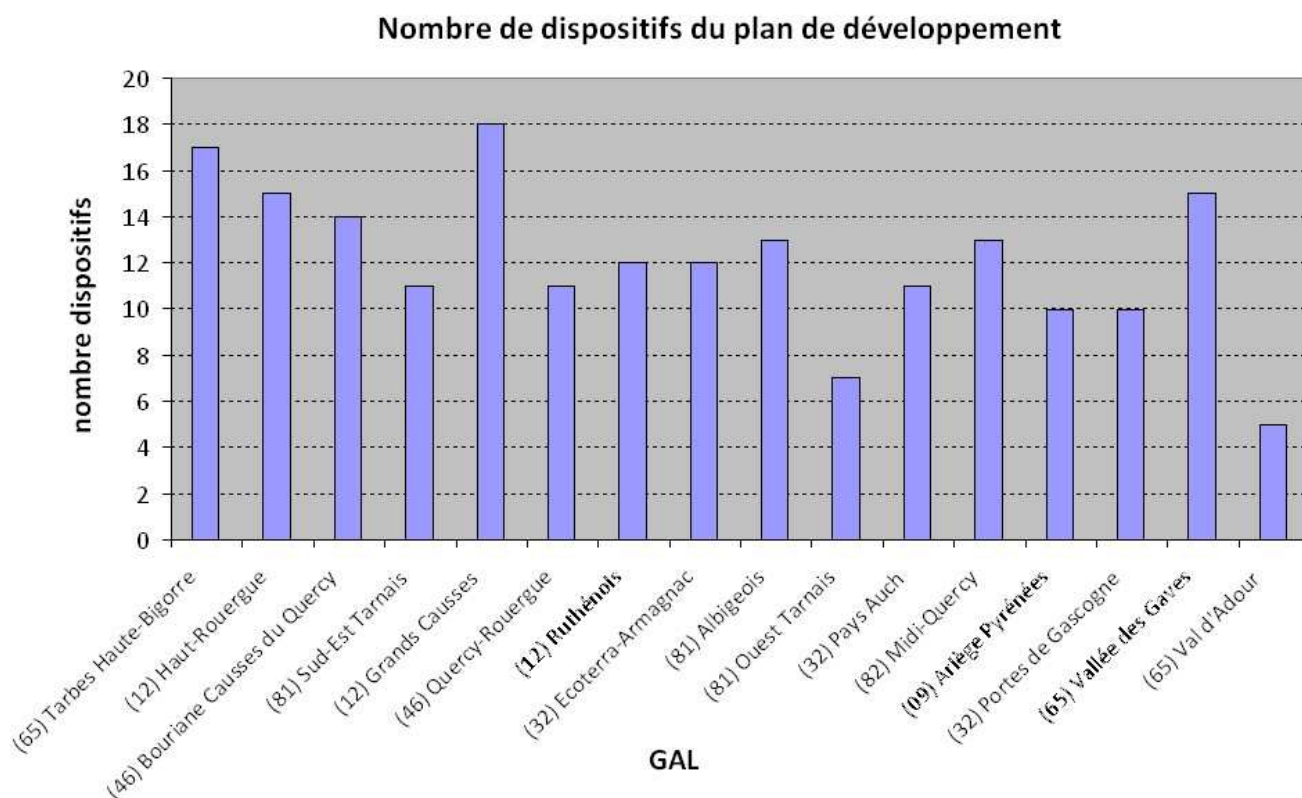
#### a. Sélection des projets

##### → Construction du plan de développement : une première démarche de sélection

L'approche ascendante des programmes LEADER en Midi-Pyrénées se traduit par la sélection et la programmation des projets à une échelle territoriale proche du terrain.

Pour mettre en œuvre leur stratégie, les GAL ont mobilisé des dispositifs du Document Régional de Développement Rural (DRDR) et du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) selon les besoins et les attentes du territoire. A ce titre, les plans de développement des GAL constituent eux-mêmes une première sélection des projets, dans la mesure où les projets aidés par LEADER entrent de fait dans le cadre des priorités ciblées du territoire éligible.

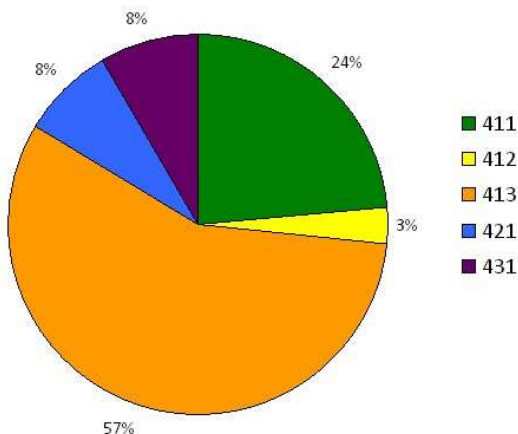
**En moyenne, les GAL ont retenu 12 dispositifs dans leur plan de développement (en incluant les 2 dispositifs 421 et 431).** Ce nombre est à rapprocher de la liste des dispositifs du DRDR, dans laquelle 54 dispositifs sont recensés. La variation entre GAL est cependant importante : un GAL a fait le choix de se concentrer sur seulement 5 dispositifs quand un autre en a sélectionné 18.



**En moyenne, les dispositifs de l'axe 3 représentent 57% des dispositifs retenus (en nombre de dispositifs),** avec une très grande majorité de GAL ayant choisi de mobiliser les dispositifs 413-311 (14/16), 413-313 (15/16), 413-321 (15/16) et 413-331-1 (14/16). On note une forte diversité au sein de cet axe, avec des GAL qui vont même au delà de la variété offerte par le DRDR Midi-Pyrénées pour mieux servir leur stratégie. La mesure 411 représente presque un quart des dispositifs mobilisés, focalisée sur la formation et l'information des acteurs agricoles et forestiers, la transformation du bois et des IAA, les produits sous signes officiels de qualité. Très peu de GAL ont mobilisé la mesure 412.

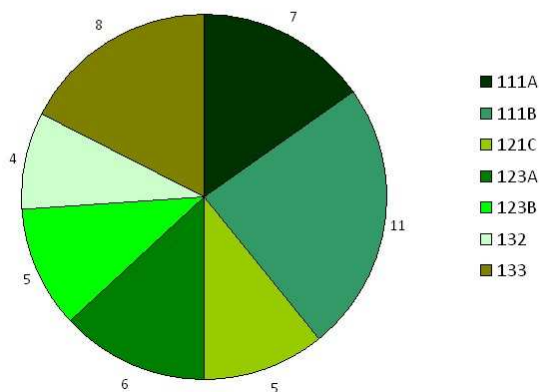
### Poids des dispositifs dans les plans de développement, en nombre

(plan de développement type)



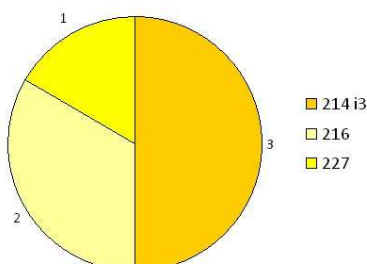
### Répartition des dispositifs au sein axe 1

(en nb de GAL ayant retenu le dispositif dans leur plan de développement)



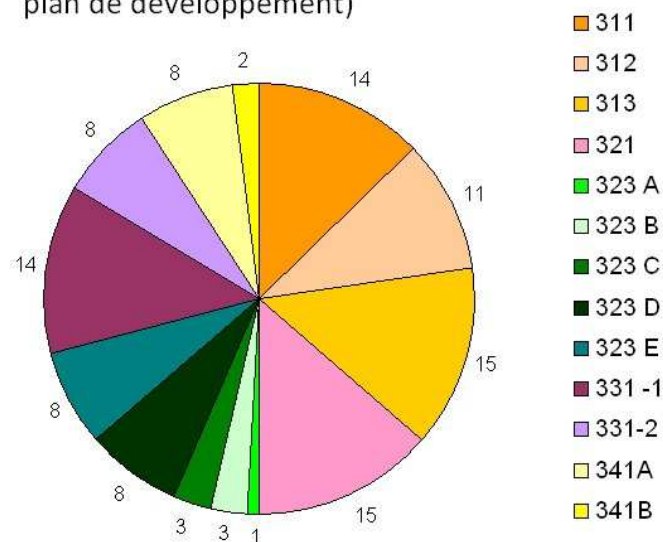
### Répartition des dispositifs au sein axe 2

(en nb de GAL ayant retenu le dispositif dans leur plan de développement)



### Répartition des dispositifs au sein axe 3

(en nb de GAL ayant retenu le dispositif dans leur plan de développement)



## → Construction des fiches-actions

12 GAL sur les 16 retenus en Midi-Pyrénées ont adopté des critères spécifiques plus sélectifs que le PDRH ou le DRDR dans leur plan de développement. Dans la totalité des cas, ces critères ont été ajoutés pour permettre au GAL de soutenir des projets répondant mieux à leur stratégie, en qualité et en nombre.

A ce titre, la diversité des situations parmi les 16 GAL et au sein d'un même plan de développement permet de dresser la typologie suivante (entre parenthèses le nombre de GAL ayant mis en place un ou plusieurs critères de ce type):

- **Critères liés à la gestion de l'enveloppe LEADER (7/16)**

Avec comme objectif de maîtriser la consommation de la dotation LEADER sur la durée de la période, de nombreux GAL ont mis en place des règles financières supplémentaires qui s'appliquent aux calculs des plans de financement. Dans la majorité des cas, ces critères sont simples et interviennent pour limiter l'amplitude du FEADER qui pourra être apporté sur une opération.

Le cas le plus récurrent consiste en la détermination d'un plancher d'aide FEADER (de 1 000 à 3 000 € selon les GAL) et de plafonds. Lorsque ces derniers s'appliquent sur toutes les fiches-actions du GAL, le plafond de l'aide a été fixé à des montants allant de 50 000 à 200 000 €.

Certains GAL ont appliqué ces critères sur seulement certaines de leurs fiches-actions : c'est essentiellement le cas pour les fiches-actions sur lesquelles des projets d'investissement peuvent émerger. Plus rarement, les critères prévoient une limite d'aide sur une fiche-action donnée (ex : fiches ciblant le dispositif 413-323D) ou des règles de gestion impliquant une répartition de l'enveloppe par micro-territoires au prorata de leurs nombres d'habitants.

### **Exemple : GAL du Pays Portes de Gascogne**

*Dans une démarche d'équité territoriale, le Comité de Programmation a validé une répartition territoriale de l'enveloppe LEADER basée sur les principes suivants :*

- *une répartition de l'enveloppe LEADER au prorata de la population par Communauté de communes ;*
- *un réajustement de solidarité fixant un seuil minimal par territoire ;*
- *une proposition par les Communautés de Communes d'un ordre de priorité des projets (avis simple et non formel, le GAL restant le décisionnaire final).*

- **Critères liés à l'éligibilité globale d'une opération (7/16)**

Les GAL de Midi-Pyrénées ont été amenés à déterminer des critères d'éligibilité plus sélectifs que le PDRH et/ou le DRDR lorsque leur stratégie nécessitait un ciblage plus précis sur certains types d'opérations. Ceci se traduit par des fiches-actions faisant appel à l'un ou l'autre des dispositifs, mais excluant, restreignant ou au contraire priorisant des catégories de projets éligibles.

Ces adaptations peuvent prendre plusieurs formes :

Il s'agit dans la plupart des cas d'exclusion de certaines dépenses ou projets. Par exemple, certains GAL ont exclu le bénévolat valorisé ainsi que les acquisitions foncières et immobilières des dépenses éligibles à leur soutien. Sur des mesures appelant un panel d'opérations diversifiées, le choix aura pu être d'exclure une catégorie de projets ; par exemple, sur le dispositif 413-323 E, la fiche-action d'un GAL qui s'y réfère ne soutient pas la restauration du patrimoine.

Une série de critère consiste en une restriction des modalités de portage des opérations. A titre d'exemple, plusieurs GAL ont conditionné l'éligibilité des projets émergeant sur le dispositif 411-133 à leur inscription dans une démarche collective.

De nombreux exemples de priorisation ont été relevés dans les fiches-actions des GAL. C'est le cas notamment dans celles qui se réfèrent au dispositif 413-321, où certains GAL donnent priorité aux **équipements structurants** en matière de petite enfance.

Le cas des opérations **récurrentes** a été traité par plusieurs GAL qui ont prévu des critères de dégressivité de l'aide, afin de conserver un « effet levier » via le programme LEADER.

Enfin, des critères précisant **l'éligibilité géographique** à l'intérieur même du territoire éligible du GAL ont été mis en place. A titre d'exemple, le soutien au développement des micro-entreprises est rendu possible, dans certains plans de développement, uniquement sur des communes de moins de 2 000 habitants ne disposant pas ou plus du service à créer.

**Exemple : GAL du Parc Naturel Régional des Grands Causses**

*Un comité de pilotage spécifique est chargé de déterminer les zones prioritaires d'intervention sur lesquelles seront mises en œuvre des opérations collectives de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MATER 412-214-1.3).*

- **Critères liés aux composantes et/ou à la vocation d'une opération (6/16)**

Cette série de critères est étroitement liée à la précédente dans la mesure où elle traduit concrètement la valeur ajoutée que les GAL ont souhaité donner à leurs stratégies locales.

Parmi les critères de vocation, la **dimension intercommunale** a été fréquemment exigée, notamment pour les opérations présentées au titre des dispositifs 413-313 et 413-321. Le public auquel l'opération est destinée rentre également en ligne de compte pour plusieurs GAL, qui conditionnent le soutien LEADER à des projets en direction des publics spécifiques (jeunes, femmes, personnes âgées).

Concernant les composantes des projets, de nombreux critères affichent l'obligation d'intégrer des **contraintes environnementales et sociales** pour prétendre à une aide : logique d'éco-construction, intégration paysagère, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc. De même, certaines fiches-actions demandent expressément que soit démontré le caractère innovant de l'opération.

**Exemple : GAL Vallée des Gaves**

*Le GAL préconise d'adopter des procédures dématérialisées et/ou des matériaux respectueux de l'environnement pour les projets, notamment opérations de communication, qui sollicitent un soutien du programme LEADER.*

Ces critères déterminent soit l'éligibilité même de l'opération, soit le plafonnement de l'aide LEADER qui sera attribuée.

- **Critères liés aux modalités de montage d'une opération (5/16)**

Une partie des GAL a choisi d'adosser à l'éligibilité de certaines opérations des conditions à respecter dans la phase de construction du projet. Ces critères visent à garantir la légitimité des opérations programmées (concertation) ainsi que leur fiabilité, que ce soit d'un point de vue économique (analyses économiques, études de faisabilité) ou technique (partenariat, cahier des charges, évaluation à 3 ans, etc.)

**Exemple : GAL Sud-Est Tarnais**

*Tous les projets privés et publics à dimension concurrentielle doivent justifier d'une analyse économique obligatoire comprenant :*

- *un compte d'exploitation prévisionnel cohérent montrant le retour sur investissement,*
- *la répercussion au niveau du coût par habitant,*
- *les publics cibles visés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.*

- **Critères liés à la conformité de l'opération à une charte de qualité ou un schéma stratégique (4/16)**

**Exemple : GAL Bouriane - Causes du Quercy**

La fiche-action visant à développer un tourisme équitable (dispositif PDRH 413-313) concerne des projets qui doivent répondre aux objectifs de la Charte européenne du tourisme durable. La cohérence avec les politiques régionales et départementales doit également être démontrée.

Dans un souci de cohérence des politiques publiques menées sur les territoires, certains GAL ont affiché comme critères d'éligibilité la conformité des opérations aux orientations de schémas (schémas de développement culturel, économique, etc.), politiques contractuelles (Conventions territoriales), chartes (Chartes forestières, chartes paysagères, charte européenne du tourisme durable, etc.).

- **Critères spécifiques adaptés à une politique phare (2/16)**

Deux GAL ont déterminé des critères de sélection et de financement spécifiques pour des opérations identifiées amenées à se reproduire sur différents secteurs et par différents porteurs de projets. Ce type de critère permet d'induire en connaissance de cause une plus-value directe aux projets soutenus par LEADER.

**Exemple : GAL du Pays Ruthénois**

Dans le prolongement du projet de site de covoiturage qui vise une mobilité plus propre et plus solidaire sur le territoire du GAL, l'aménagement d'aires de covoiturage est soutenu par le programme LEADER. Un système de « bonus » a été mis en place par le Comité de Programmation pour encourager les démarches environnementales. Pour y prétendre, le porteur de projet doit justifier de la plus-value dans sa demande d'aide sur au moins un des critères suivant : intégration paysagère (plantations champêtres, marquages au sol intégrés, etc.), lutte contre l'imperméabilisation des sols (parking végétalisé, dalles perméables), économies d'énergies (luminaires photovoltaïques, éclairage hybride, etc.)

- **Critères liés aux modalités de la demande d'aide (1/16)**

Le GAL du Pays Midi-Quercy sélectionne les projets éligibles au dispositif PDRH 413-311 en lançant un appel à projet territorial (uniquement pour des projets dont la dépense éligible au PDR dépasse 30 000 €).

**→ Grilles de sélection et de notation :**

11 des 16 GAL de Midi-Pyrénées se sont dotés d'une grille de sélection et 6 GAL ont mis en place des grilles de notations.

**Exemple de système de notation : GAL Val d'Adour**

**Critères notés de 0 à 4 :**

- Rayonnement du projet sur le territoire
- Articulation avec le projet de territoire
- Contribution au programme LEADER
- Partenariat / Mise en réseau

**Critères notés de 0 à 3 :**

- Prise en compte des critères de développement durable
- Expérience du porteur de projet et des partenaires
- Innovation / exemplarité
- Caractères durables et transférables
- Dispositifs de communication / évaluation
- Réalisme du projet au regard des moyens affectés

L'ensemble est représenté sous forme de toile d'araignée.

## → Procédure de programmation :

- **Avant de programmer une opération, tous les GAL organisent des comités de préparation:**

- 6 GAL fonctionnent avec des comités de pré-programmation (comité technique, cellule opérationnelle, etc.) ;
- 6 GAL organisent des CP en deux temps avec une première partie dédiée à la présentation de projets soumis pour avis de principe ;
- 3 GAL cumulent comité de pré-programmation et comité de programmation pouvant donner un avis de principe.

Le CP est la plupart du temps informé des projets rejetés en pré-comité (10 GAL sur 15).

- **Modalités de présentation des opérations en CP :**

Tous les GAL réalisent un rapport d'analyse qu'ils soumettent au CP. La grande majorité (13 GAL) le fournissent en amont du CP (entre 5 et 15 jours avant).

Ce rapport est constitué de fiches projet plus ou moins détaillées (9 GAL y incluent un descriptif du projet) comportant systématiquement le plan de financement. Ces fiches intègrent la plupart du temps les avis des comités de pré-programmation et peuvent aussi contenir d'autres avis techniques ou réponses du maître d'ouvrage obtenues depuis le comité de pré-programmation. La plus value LEADER pour le projet et sa pertinence par rapport à la stratégie sont dans certains cas explicitées dans ces fiches.

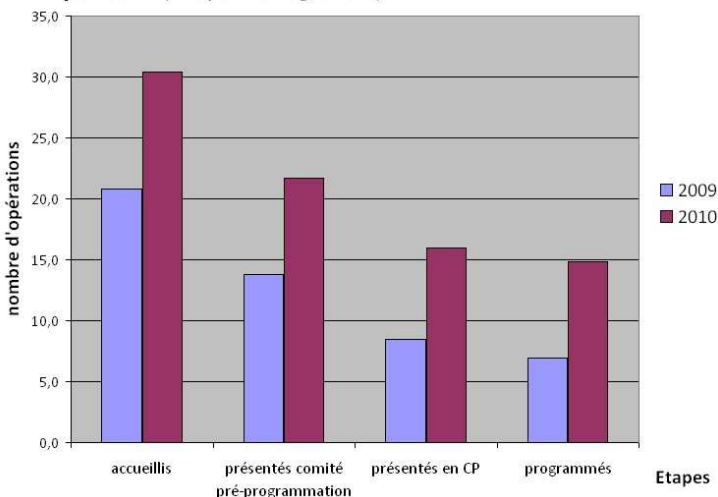
- **Modalités de décisions en CP :**

Outre la programmation simple, le CP statue sur les projets en se basant sur les fiches et sur les grilles de notations ou de sélection le cas échéant. Ces dernières peuvent orienter les décisions vers des rejets ou ajournements motivés mais aussi vers une programmation du projet avec un montant d'aide modulé (9 GAL pratiquent ainsi).

Les décisions en CP se font majoritairement à main levée (cas de 7 GAL), ou par consensus oral (6 GAL). 2 GAL organisent des votes à bulletins secrets systématiquement. Sauf pour 2 GAL, les décisions du CP sont rendues publiques et mises à disposition sous forme de compte rendu de séance. La moitié des GAL mettent ce compte rendu en ligne sur leur site ou leur blog.

Les projets passent par différentes étapes de sélection avant d'être programmés par le Comité de Programmation du GAL. En moyenne, 61% seulement des projets présentés en comités de pré-programmation sont finalement programmés (les autres étant ajournés ou rejetés), ce qui montre le degré de sélectivité des critères mis en place par les GAL.

**Nombre de projets accueillis puis programmés par GAL (moyenne régionale)**



|  | moyenne 2009-2010 |
|--|-------------------|
| % projets programmés/projets accueillis                    | 42,5 %            |
| % projets programmés/présentés en Cp                       | 89,1 %            |
| % projets programmés/présentés en comité pré-programmation | 61,4 %            |

### **Exemple : GAL Ariège Pyrénées**

*Le territoire du GAL regroupe quatre Pays et un Parc Naturel Régional.*

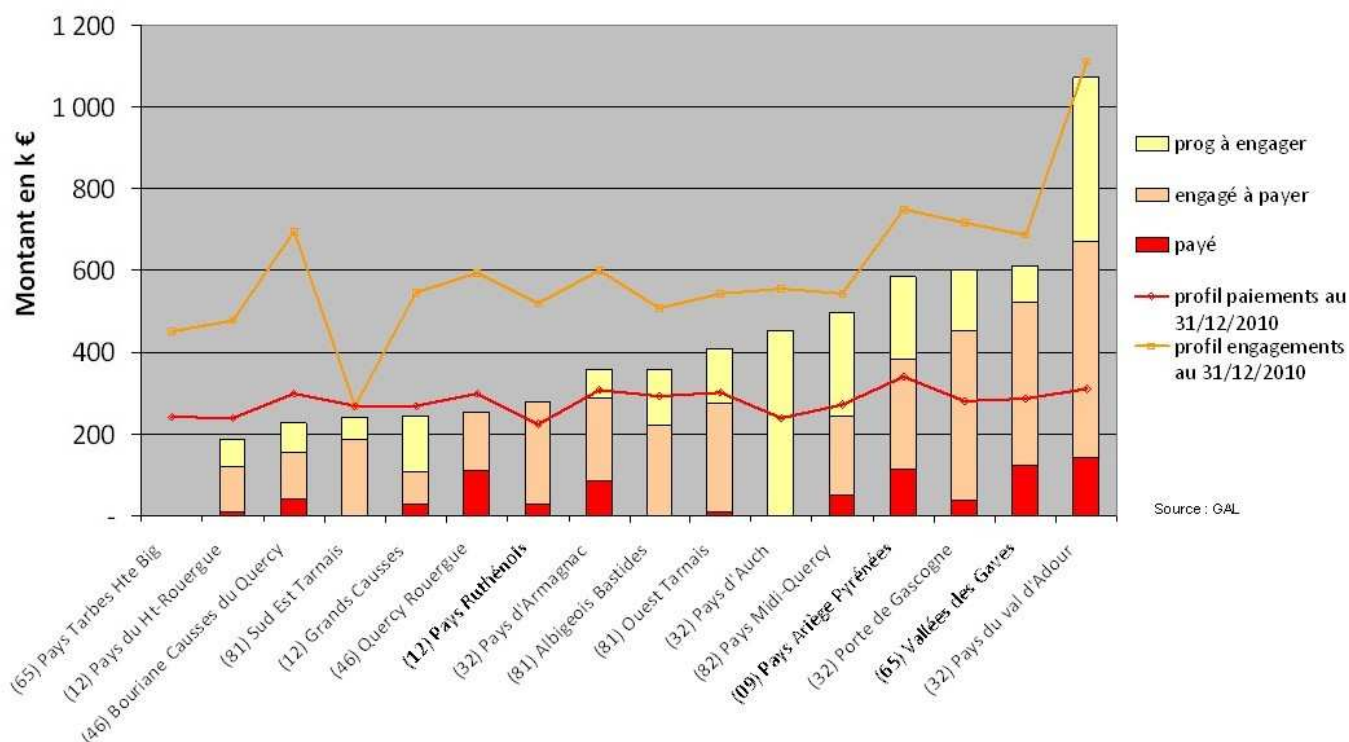
*Avant d'instruire les dossiers, le GAL sollicite le territoire concerné pour obtenir leur autorisation d'instruction. Les territoires peuvent ainsi, très en amont, exprimer leur accord et les priorités qu'ils donnent à chaque projet.*

## b. Etat de la programmation/engagements/paiements et atteinte des objectifs au 31/12/2010

→ En montant FEADER :

En moyenne par rapport au FEADER maqueté: **21,81 %** a été programmé  
**13,87 %** a été engagé  
**2,42 %** a été payé

### Avancement des maquettes des GAL au 31/12/2010



#### • **Programmation :**

D'une façon générale, on note un retard dans la programmation : les montants programmés sont toujours en deçà du profil d'engagement fin 2010 tel qu'il figure dans les conventions tripartites des GAL. Ce retard est cependant très variable en fonction des GAL : 7 d'entre eux ont programmé à plus de 80% de leur profil d'engagement, 5 GAL sont à moins de 45% de ce profil. La moyenne régionale est de 68%.

Si l'on excepte le GAL dont la programmation n'a pas démarrée, l'échelle de montant programmé va de 1 à 5, ce qui est conséquent, d'autant plus qu'il n'y a pas d'écart important entre les enveloppes allouées aux GAL (50% entre les extrêmes).

#### • **Engagements et paiements :**

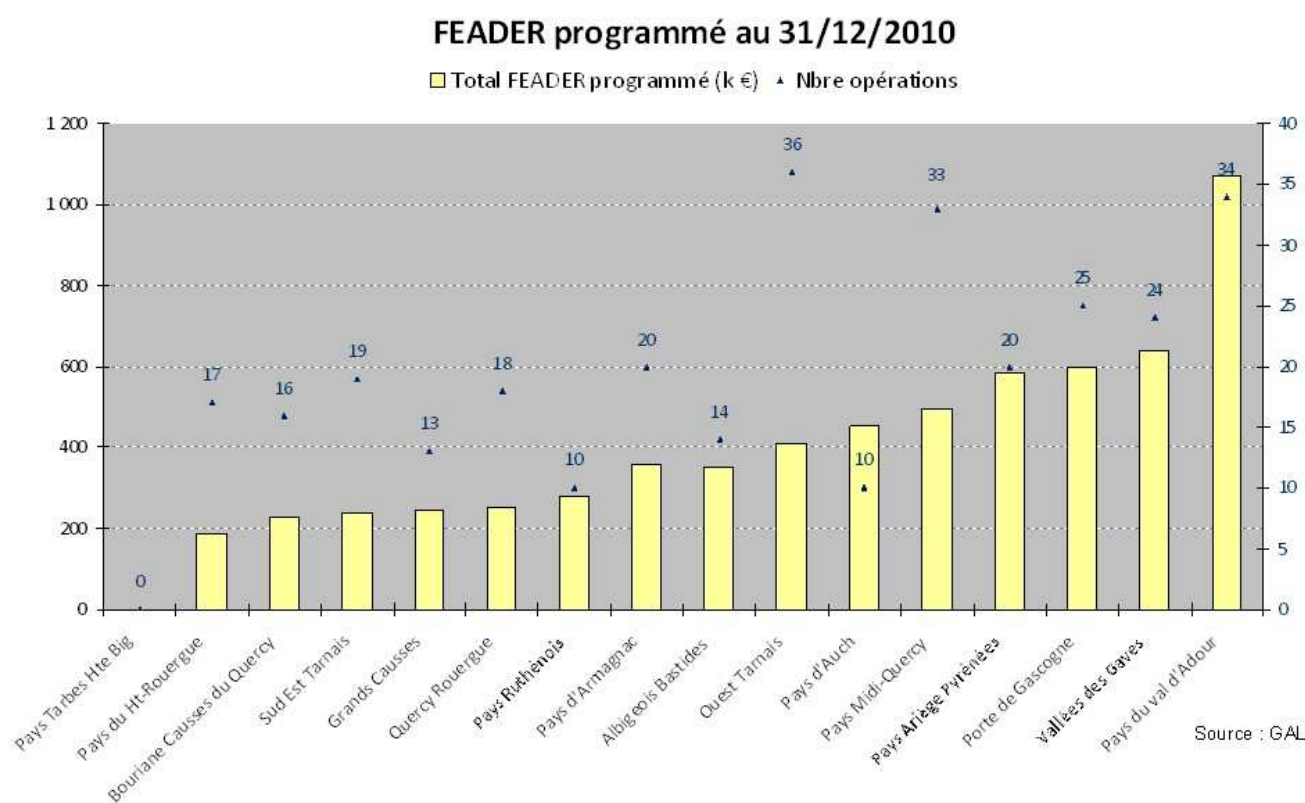
On est éloigné des profils d'engagements et de paiements. En moyenne, les conventions sont ainsi respectées à 44% pour les engagements et à 18% pour les paiements.

Là encore, la disparité est très importante :

- en engagements, la fourchette va de 0% pour deux GAL à 76% pour le plus avancé. Cinq GAL sont à moins de 25% de leur objectif mais six sont à plus de 50% de ce celui-ci.
- en paiements, quatre GAL n'ont pas commencé à payer tandis qu'un GAL a payé 46% de son profil. Cinq GAL seulement dépassent 25% de leur profil de paiement.

- ↳ Le retard constaté est certainement à relier au temps de réflexion qu'ont pris les GAL en début de programme pour affiner leur stratégie et mettre en place les moyens nécessaires pour l'atteindre (critères, grille de sélection, etc.). Cette situation est aussi à rapprocher du retard à la mise en place des équipes dans certaines DDT et certains GAL, ainsi que de la livraison tardive et des difficultés d'appropriation de l'outil informatique de gestion par la plupart des utilisateurs.
- ↳ A ce stade, l'effet de l'expérience LEADER des GAL sur la programmation et l'engagement n'est pas visible de manière évidente. Ceci peut s'expliquer par le fait que les réglementations ont changé entre le précédent programme LEADER+ et l'actuel, nécessitant un nouvel apprentissage. D'autre part les GAL ont parfois infléchi leurs orientations stratégiques entre les programmes et ont changé leurs équipes (élus, personnels).
- ↳ Par ailleurs, l'avancement de la programmation n'apparaît pas corrélé avec le nombre de dispositifs retenus par les GAL dans leur plan d'action. Ceux qui ont choisi plus de 10 dispositifs ne semblent pas avoir plus d'entraves que les autres malgré la complexité des réglementations à assimiler que cela sous-entend.

## → Analyse des opérations programmées :



Fin 2010, les GAL ont programmé 309 opérations, ce qui représente une moyenne de 19 projets par GAL. Cette moyenne cache d'importantes disparités, le nombre d'opérations allant de 0 à 36.

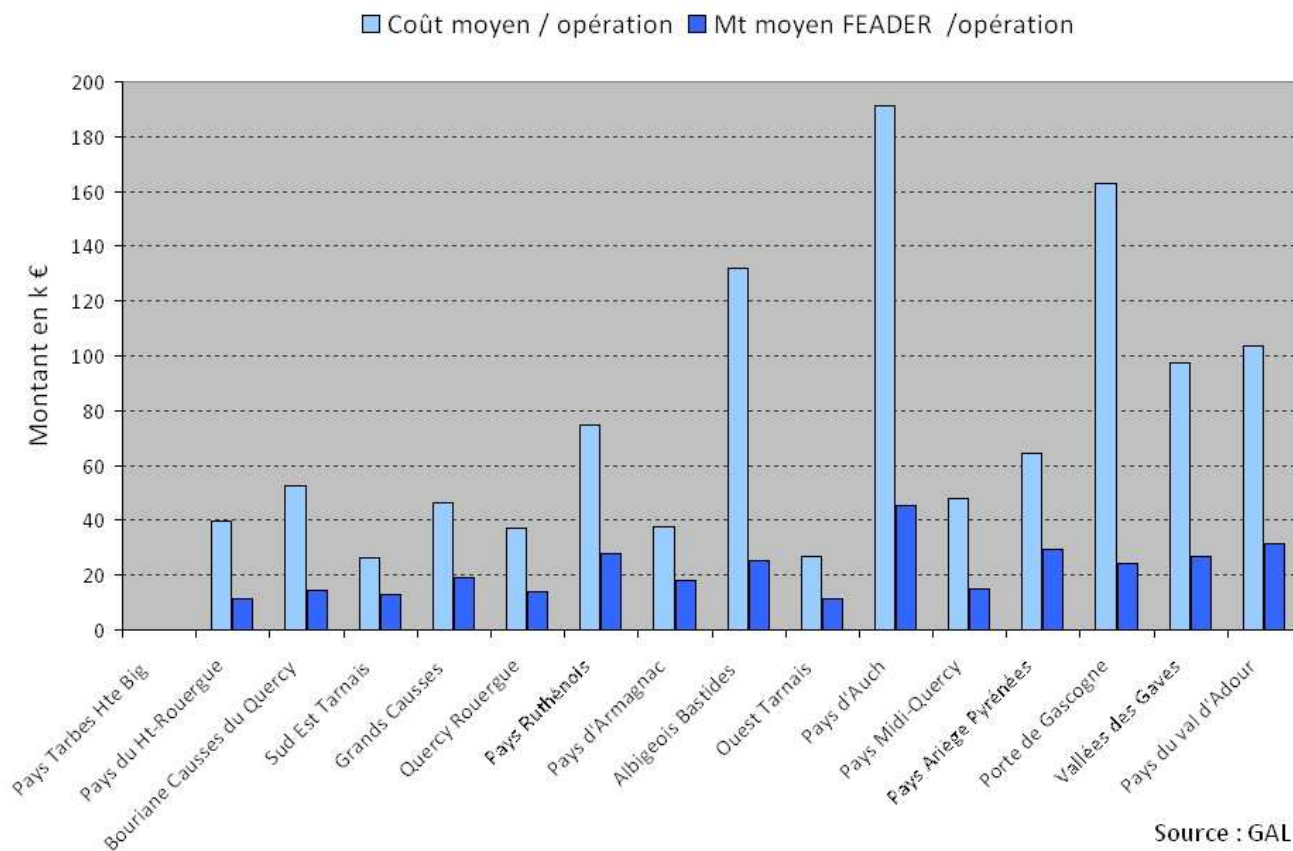
Le coût moyen d'une opération programmée est de 76 000 € avec 33% de financement FEADER.

La diversité des situations des GAL illustrées sur le graphique ci-dessus, montre qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre d'opérations et le montant programmé. Les écarts de programmation traduisent plutôt de grandes différences de stratégies des GAL, les plus avancés étant ceux qui ont programmé d'importantes opérations.

Ainsi, la comparaison d'une opération moyenne montre que certains GAL ont choisi de soutenir un nombre réduit de gros projets (principalement des investissements dans le domaine des services ou du tourisme) tandis que d'autres soutiennent essentiellement des petits projets (diversification agricole, petits investissements ou études dans le domaine des services ou du tourisme).

La part FEADER dans le financement de ces projets est aussi variable : l'effet levier FEADER est très marqué pour 7 GAL (plus de 37% de FEADER en moyenne sur les projets), moyen pour 5 GAL (entre 27 et 31%) et faible pour 3 autres (moins de 23%).

### Opération moyenne programmée

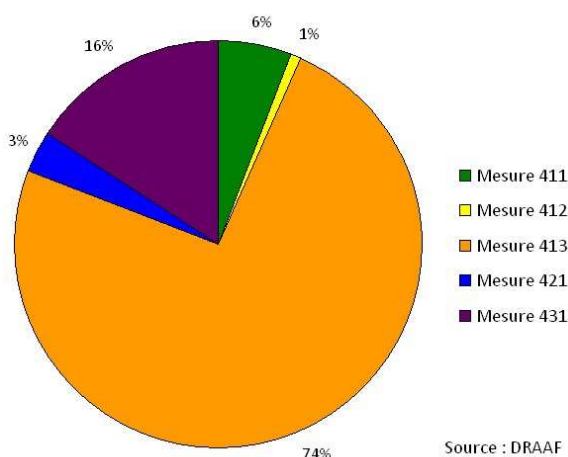


### → Avancement par axes et par dispositifs:

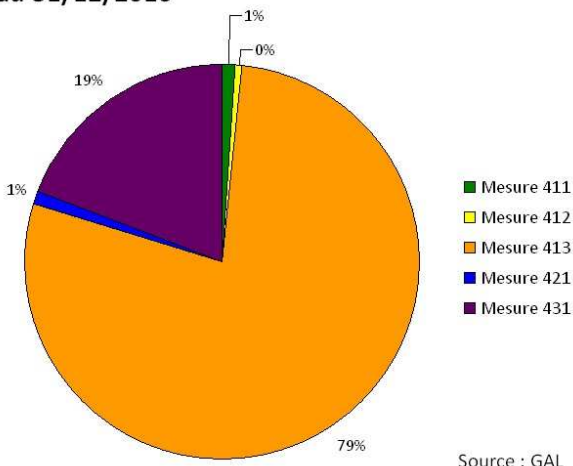
La programmation concerne massivement la mesure 413 (83% du nombre d'opérations pour 79% du montant), la mesure 431 représentant 11% des dossiers pour 19% des montants et les trois autres mesures étant marginales à ce stade d'avancement du programme (5% des opérations programmées pour seulement 2% du montant).

On note l'avance prise par les deux mesures principales des maquettes (413 et 431) : 98% du montant programmé contre 90% de prévu dans la maquette régionale.

Montants maquetés par mesures

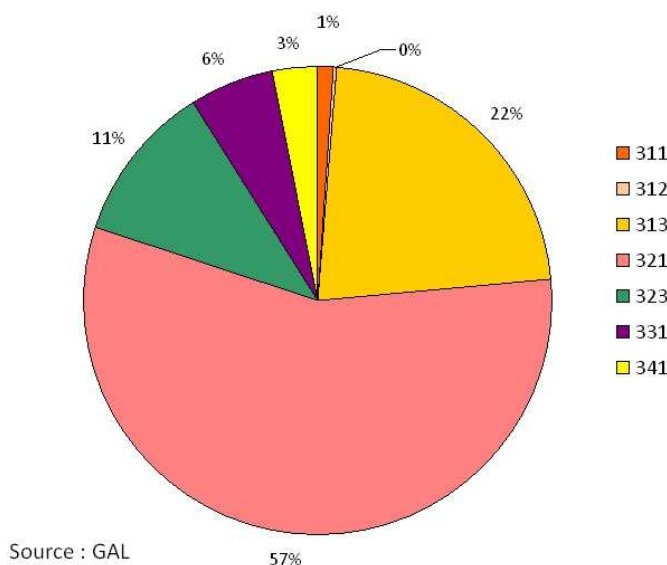


Montants programmés par mesures au 31/12/2010



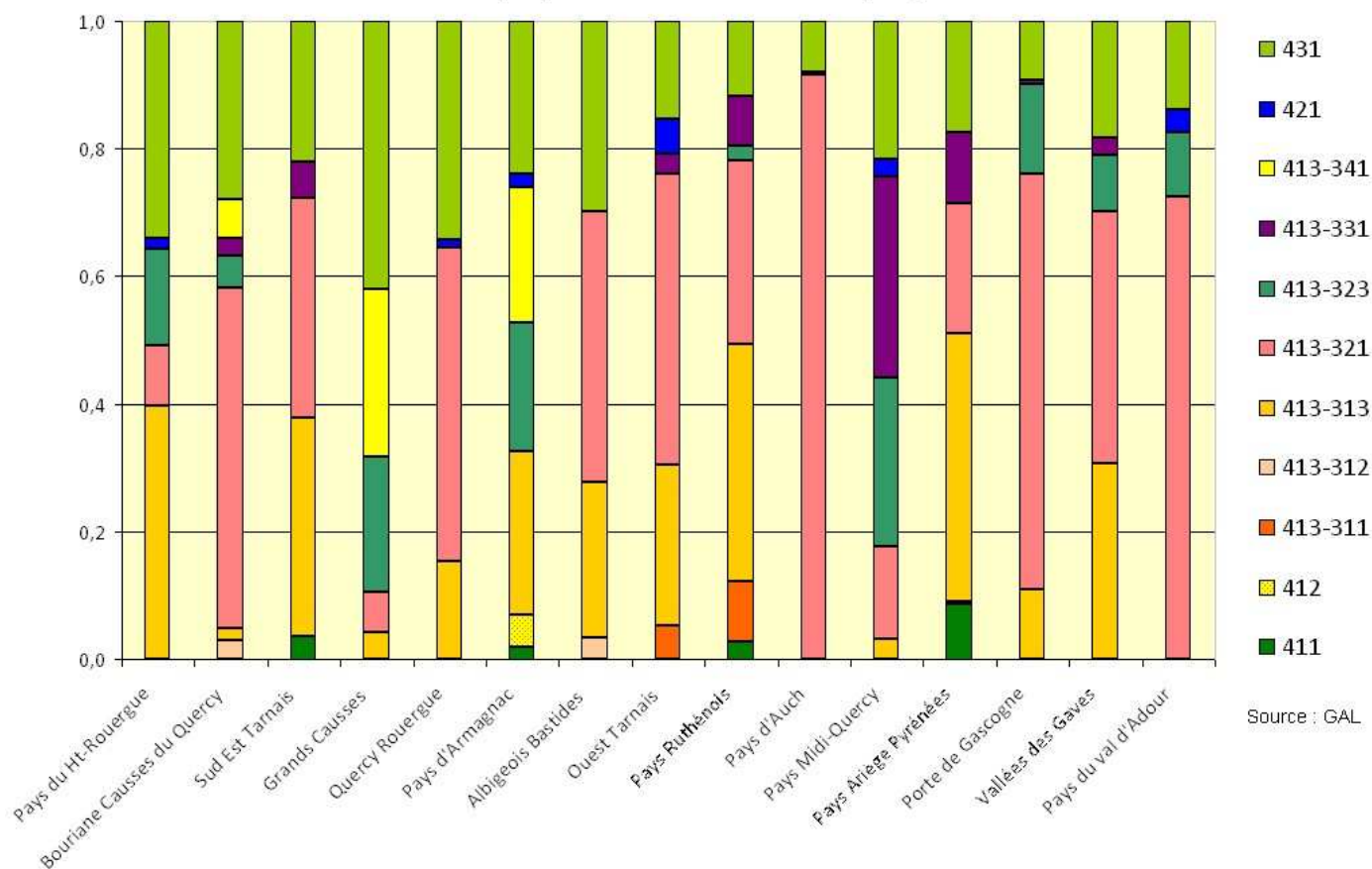
Le détail de la programmation au sein de la mesure 413 montre la claire prédominance des dispositifs 321 (57%), 313 (22%) et 323 (11%). Les dispositifs 311 et 312, pourtant très largement retenus par les GAL, sont encore très en retrait.

**Montants de FEADER programmés sur la mesure 413 au 31/12/2010**



L'analyse GAL par GAL montre que le poids des dispositifs dans le montant de FEADER programmé est très variable, ce qui reflète la diversité des stratégies mises en œuvre.

**Etat de la programmation des GAL au 31/12/2010 par mesure**  
*en proportion du montant total programmé*

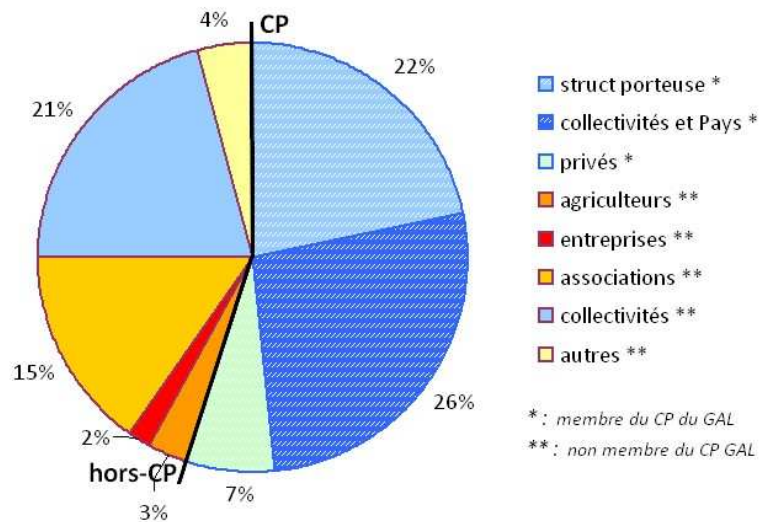


## → Bénéficiaires des projets programmés

Sur 2009 et 2010, les opérations programmées étaient portées en majorité par des maîtres d'ouvrage membres du Comité de Programmation des GAL (55% du nombre total d'opérations). Dans cette part, les membres privés sont minoritaires.

Cette donnée est à relativiser, dans la mesure où les Comités de Programmation ont été constitués de façon large et représentative des territoires ; le soutien de projets à l'initiative de membres du CP ne peut donc pas être pointé comme un dysfonctionnement. Parmi les membres, les collectivités sont fréquemment appelées à porter des projets, en cohérence avec les stratégies des territoires.

### Nombre de projets programmés en 2009-2010 par type de bénéficiaires



Source : GAL

Enfin, les règles d'éligibilité du FEADER sur la base de la Dépense Publique Nationale induisent dans une certaine mesure une part importante de projets menés par des collectivités locales, qui sont parties prenantes actives des CP.

Les bénéficiaires non membres du CP des GAL sont en majorité les associations (21% du nombre d'opérations et 22% du FEADER) et les collectivités (15% en nombre et 8% en FEADER).

On note qu'une faible proportion des projets sont portés par des bénéficiaires du secteur économique (2% entreprises hors CP, 3% agriculteurs hors CP et une petite part des 7% de privés membres du CP). Ces proportions sont amplifiées si on raisonne en montant FEADER des opérations programmées car les projets portés par ces acteurs sont globalement de plus faible montant.

## **c. Evolution de la stratégie**

Trois GAL seulement ont modifié par voie d'avenant leur maquette initiale, dont deux pour des transferts à la marge entre mesures, le troisième pour une modification plus significative consistant en un transfert de 80 000 € de la mesure 431 vers la mesure 421 (celle-ci évoluant alors de 7638 € à 87638 €) afin de conforter ses capacités à mener des actions de coopérations.

## **d. Evaluation du programme du GAL**

Avec l'expérience de ces deux premières années de programmation, les GAL perçoivent particulièrement la plus value LEADER au niveau de :

- la qualité de l'accompagnement des projets (proximité avec porteurs de projets) ;
- la contribution à l'amélioration de la qualité des projets : réflexion poussée sur les aspects de durabilité, de partenariats, d'impacts territorial (notamment sélection sur critères prenant en compte les priorités des territoires) possible grâce à leur bonne connaissance des ressources et des enjeux du territoire ;
- la participation à la mise en œuvre de projets innovants (matériaux, méthode, contenu, etc.) ;
- leur rôle de catalyseur d'opérations harmonisées et concertées participant au bon maillage et équilibre du territoire (amélioration de la cohérence territoriale) ;
- la création de partenariats publics/privés et de mises en réseau fructueux et constructifs ;
- l'aide à la visibilité de l'impact de l'action de l'Europe sur le terrain (permet de positiver et concrétiser l'action de l'Europe auprès des acteurs locaux).

3 GAL ont déjà mis en place une démarche d'évaluation (continue et/ou ponctuelle), et tous les autres souhaitent la mettre en place dès 2011 ou au plus tard en 2012. Un travail régional pour l'élaboration de critères et d'indicateurs communs sera lancé dès cette année en réponse à la demande des GAL d'outils sur cet aspect clé.

## 4. Perspectives

### a. Analyse AFOM

Interrogés début 2011 sur une analyse Atouts Forces Opportunités Menaces (AFOM), les Groupes d'Action Locale ont décrit comme suit leur perception de la démarche ascendante de construction et de mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire. Leur citations sont présentées par ordre de récurrence décroissant.

#### → Enjeux :

- Conserver la crédibilité LEADER
- Ne plus perdre de temps :
  - Raccourcir les délais d'instruction
  - Accroître le rythme de programmation et de paiement
- Mobiliser crédits de manière échelonnée jusqu'à fin du programme
- Concerner de nouveaux publics – porteurs de projet
- Communiquer davantage
- Consolider les enjeux du plan de développement

#### → Atouts :

- Rôle de levier du GAL (initiatives, financements, mobilisation des acteurs locaux, dynamique de partenariat public-privé, projets innovants, qualité des dossiers)
- Prise de décision au plus près des territoires
- Stratégie mise en place par les acteurs locaux, autonomie financière
- Processus de concertation, d'échanges, pluridisciplinarité Comités Techniques et Comité de Programmation,
- Consolidation de l'animation territoriale de proximité
- Accompagnement des porteurs de projet
- Vivier de projets,
- Mise en réseau, expérimentation
- Appropriation des priorités européennes
- Intégration au programme FEADER : levier financier plus puissant que programme(s) précédent(s).

#### → Faiblesses :

- Lourdeur de la procédure ( y compris OSIRIS) à moyens humains limités
- Retard des paiements
- Découverte des règles « en marchant »
- Poids de l'administration- gestion du GAL/ excessif / indispensable animation
- Articulation avec règles & procédures des co-financeurs nationaux
- Implication trop faible des membres du CP
- FEADER sur dépenses publiques
- Ligne de partage & articulation floues entre FEADER axe 3 et LEADER / difficulté de présenter des projets d'investissement dans « l'esprit LEADER ».
- Programme pas adapté aux petites structures à trésorerie faible et , du fait de son cloisonnement, pas adapté à la réalité du monde rural
- Moins d'autonomie dans choix des actions que dans période de programmation précédente.

## → Opportunités

( à la fois présentes, constatées et voulues)

- Meilleure cohésion territoriale grâce à LEADER
- Capacité du territoire à mobiliser des financements publics, à structurer et mettre en œuvre une réelle stratégie de développement, à innover, à coopérer avec d'autres GAL
- Choix par les acteurs locaux des projets à soutenir
- Développement de la coopération
- Mutualisation - transfert de bonnes pratiques
- Evaluation commune (ou mutualisée) à plusieurs GAL
- Renforcement du partenariat
- Volonté locale de « se remettre en cause » au fil des CP
- Accompagnement + fort des porteurs de projet
- Séparation de la gestion (à organisme dédié) et de l'animation du GAL

## → Menaces

Essentiellement :

- Réforme territoriale + réforme taxe professionnelle= attentisme des territoires et questionnement sur mobilisation (en baisse ?) des co-financements publics.
- Post 2013 : avenir du financement des territoires de projet ? avenir de l'outil LEADER ?
- Dégagement d'office (par sous-consommation des enveloppes)

Puis, en second rang :

- Difficulté de financer projets innovants
- Ce programme écarte l'initiative privée
- Plus value LEADER difficile à identifier

## **b. Perspectives des GAL**

Les ambitions des GAL sont marquées par la volonté de mener des travaux contribuant à mieux décliner leur plan de développement ainsi que d'assurer la bonne fin du LEADER pour justifier la pertinence de la démarche LEADER en 2014-2020.

### → Perspectives Court terme

Evaluation (souvent volonté de référentiel commun)

Développement de la coopération

Modification de certaines fiches-actions (souvent recentrage vers moins de fiches)

Création fiche de la fiche 413-351 (accompagnement de projets intégrés ou transversaux)

Développement d'outils de communication (exemple : guide du porteur de projet)

Mobilisation de nouveaux publics

Contraction des délais d'instruction et de paiement

### → Perspectives Long Terme (2013)

Préparation de la génération du programme post-2013

Bouclage du programme LEADER 2007-2013

Evaluation finale

## **Annexes : Fiches individuelles GAL**

GAL Albigeois Bastides

GAL Ariège-Pyrénées

GAL Pays d'Armagnac

GAL Bouriane - Causses du Quercy

GAL PNR des Grands Causses

GAL Pays du Haut Rouergue en Aveyron

GAL Pays Midi-Quercy

GAL Ouest Tarnais

GAL Pays d'Auch

GAL Pays des Portes de Gascogne

GAL Quercy-Rouergue

GAL Pays Ruthénois

GAL Sud-Est Tarnais

GAL Tarbes Haute Bigorre

GAL Pays Val d'Adour

GAL Vallée des Gaves